



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1393 du 13 décembre 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu du CTM du 29 novembre 2011	3-9
4. Lettre CGT aux groupes parlementaires sur le projet de loi « Voies Navigables »	10-11
5. Projet de loi Voies Navigables : Communiqué de presse	12
6. Compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2011 sur l'évolution du RST	13-14
7. Courrier unitaire aux ministres sur la fusion des corps d'ingénieurs	15
8. Demande d'audience au D.G.A.C.	16
9. C.H.S.C.T. : note de la D.R.H. aux services	17
10. Stage fédéral – 30 janvier – 3 février 2012 « Action Sociale »	18-20
11. Compte rendu de la réunion du 22 novembre avec le S.G.G.	21-25
12. U.G.F.F. : La C.G.T. plus forte dans la Fonction Publique de l'Etat	26
13. La C.G.T. renforce sa 1 ^{ère} place en progressant de 2 %	27-28
14. Non-titulaires : Compte-rendu de l'audition au Sénat	29-30



AGENDA

Mercredi 14 décembre 2011 :

Bureau de l'UIT

Mercredi 14 décembre 2011 :

OS/DGITM : Types d'emplois ANVN

Mercredi 14 décembre 2011 :

Collectif fédéral retraités

Mercredi 14 décembre 2011 :

Présentation Stratégie ministérielle par la ministre

Jeudi 15 décembre 2011 :

3^{ème} Colloque CGT Services publics à Bobigny

Jeudi 15 décembre 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Jeudi 15 décembre 2011 :

CCAS du MEDDTL

Vendredi 16 décembre 2011 :

CGT/DRH du MEDDTL-MAAPRAT fusion Ingénieurs

Vendredi 16 décembre 2011 :

CGT/CGEDD sur le télétravail

Lundi 19 décembre 2011 :

Cabinet/CGT : Evolution RST

Lundi 19 décembre 2011 :

Secrétariat Fédéral

Mardi 20 décembre 2011 :

Bureau de l'UGFF-CGT

Jeudi 5 janvier 2012

Journée d'étude fédérale

« Nouvelles règles représentativité »



INFOS BREVES



CHÔMEURS, PRECAIRES, TRAVAILLEURS PAUVRES Avec la Cgt, tous unis pour l'emploi !

Près d'un millier de chômeurs, de précaires, de travailleurs pauvres et de sans-papiers, ont défilé, samedi 3 décembre à Paris à l'appel de la CGT et de son Comité national des Privés d'Emplois. Ils ont porté leurs revendications, celles des « sans voix », que le gouvernement ne cesse de stigmatiser.

De la région Paca à la Bretagne, du Sud Ouest à la Lorraine, du Limousin à la Région parisienne, les manifestants forts des délégations des comités des privés d'emploi CGT, déterminés et unis, ont dénoncé l'augmentation du chômage et de la misère dans notre pays.



PRUD'HOMMES Les avocats se plaignent de délais déraisonnables

Plusieurs avocats ont demandé mercredi 30 novembre au tribunal de grande instance (TGI) de Paris de condamner l'Etat français pour les délais excessivement longs des procédures menées devant les conseils des prud'hommes.



SOMMET SOCIAL DE JANVIER Une nouvelle phase de déréglementation La Cgt appelle les salariés à se mobiliser dès le 13 décembre.

Dans son discours prononcé à Toulon hier, Nicolas Sarkozy a annoncé un sommet réunissant syndicats et employeurs sur l'emploi en janvier.

Le cadre dans lequel s'inscrit cette annonce est limpide. Il tente de sauver une construction financiero-économique qui apparaît à bout de souffle. Sa dénonciation de la financiarisation ne s'accompagne d'aucune critique des stratégies des banques. Au contraire, il dédouane banquiers et assureurs, avoue son impuissance à modifier le rôle de la Banque Centrale Européenne.



SMIC Avec 21 euros de plus, le compte n'y est pas, toujours pas !

2,3 millions de personnes sont concernées par l'augmentation mensuelle de 21 euros au 1^{er} décembre. Cela porte le SMIC 0 1394 euros, soit 1095 euros net. Ce n'est pas un revenu qui permet de vivre dignement, mais tout juste de survivre.

Le gouvernement se contente de cette revalorisation mécanique. Depuis 5 ans aucun coup de pouce n'a été décidé. Du SMIC au seuil de pauvreté fixé à 954 euros par mois, l'écart ne cesse de se réduire.



CHÔMAGE Les chiffres accusent et rendent responsables le gouvernement et le patronat !

Xavier Bertrand prépare le terrain en annonçant, avant leur publication, que les chiffres du chômage du mois d'octobre ne seront pas bons. Il tente ainsi d'éviter la mise en accusation de la politique économique du gouvernement, que ces chiffres révèlent. Le gouvernement n'aura même pas été capable d'atteindre l'objectif peu ambitieux qu'il s'était donné en faisant baisser pour la fin de l'année le niveau du chômage sous la barre de 9 % de la population active.

suite sur : www.cgt.fr



Compte-rendu CGT-FSU Comité Technique Ministériel du 29 novembre 2011

Le CTM a examiné les points suivants :

1. Réitération des consultations sur 4 textes déjà soumis au CTPM
2. Projet d'arrêté créant le service à compétence nationale « Centre ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) »
3. Projet d'arrêté créant le comité ministériel et la mission ministérielle d'audit interne du MEDDTL
4. Echanges sur le projet de stratégie ministérielle
5. Evolutions statutaires des contractuels des EPA de l'Ecologie et des Corps d' ATE et TE

En préalable, le ministre M.Apparu a introduit cette première séance du CTM issu des élections du 20 octobre dernier et émis des commentaires suite aux interventions des organisations syndicales (**Déclaration liminaire CGT- FSU ci-joint**). En substance sa première intervention a reconnu des problèmes et recours pour l'élection de certaines CAP. S'agissant du CTM avec une participation électorale plus forte qu'en 2008, il appelle à « sortir de la confrontation pour dessiner des compromis, même si des désaccords persistent ».

Il a pointé trois réformes :

- **Voies Navigables (4400 agents)**, en rappelant que les garanties de maintien des rémunérations et d'absence de mobilité géographique forcée mentionnées au Protocole du 24 juin seraient respectées et qu'après le vote du Sénat le 19 octobre sur le projet de loi, le Parlement était souverain sur les dispositions concernant l'établissement public administratif à mettre en place pour le 1er janvier 2013... *Nous avons dénoncé le refus par Bercy de recrutements en cours d'OPA, le projet de suppression de 84 ETP en 2012 et demandé que l'exploitation en 24 H/24 H sur le grand gabarit soit précédée de la reconnaissance statutaire de la pénibilité pour les personnels.*
- **Réforme du droits des sol (4000 agents)**, en annonçant une circulaire avant la fin d'année, le besoin d'un accompagnement RH, l'absence de calendrier législatif connu pour la simplification du droit et la publication de plusieurs ordonnances réformant l'urbanisme... *Nous y voyons un vaste plan de suppression de 700 ETP !*
- **Réforme du RST**, après plusieurs réunions avec le cabinet, la dernière est prévue le 2 décembre. Le ministre espère présenter un projet de protocole. *Sont en cause l'avenir des activités des CETE et de plusieurs STC.*

Le ministre a donné le calendrier gouvernemental des fusions de corps : B technique printemps 2012, B administratifs fin du 1^o semestre 2012. Corps d'ingénieurs : « au stade du cahier des charges ». Il considère que la PFR est un instrument formidable qui doit se généraliser. En réponse à nos interventions sur la smicardisation des traitements de la fonction publique, les dégâts de la RGPP, les plans d'austérité à répétition sous pression des marchés financiers, l'explosion de la précarité et du chômage, le jour de carence en maladie... le ministre assure que « les marchés financiers ne sont pour rien dans cette crise, qui est celle de la dette... La rigueur s'impose, sinon dans quelques semaines ce seront des baisses de salaires ». Assumant parfaitement les 150 000 suppressions d'emplois voulues par la RGPP, les interventions de M. Apparou se sont avérées militantes, coupées de ce que vivent les personnels et les services.

Le secrétaire général et la DRH ont donné les compléments de réponse suivants :

- Le CTM devra adopter son règlement intérieur selon le règlement type en discussion au Conseil supérieur de la fonction publique le 19 décembre prochain ; la mise en place du CCHSCT et des CHSCT, selon les nouvelles règles, fera l'objet d'une réunion de travail avant la fin de l'année ; d'ici la parution de l'arrêté aucune réunion de CHSCT ne doit avoir lieu,
- Un bilan des élections du 20 octobre sera établi et présenté : elles sont marquées par des dysfonctionnements, mais globalement « elles se sont plutôt bien déroulées »,
- Evolution statutaire des Personnels d'exploitation : un calendrier sera proposé,
- Contrôleurs : dans le cadre de la fusion des corps de B technique un arbitrage interministériel devra intervenir sur les éléments de clause de sauvegarde et d'intégration,
- Le montant de la masse salariale des personnels n'est pas à ce stade mis en cause par le second plan de rigueur.

1^o Consultation du CTM pour 4 textes déjà passés en CTPM mais non encore publiés

Pour des motifs de légalité, une nouvelle consultation du CTM s'impose sur des textes déjà soumis au CTPM mais non publiés, dès lors que les règles générales du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques sont entrées en vigueur. Désormais, seuls les représentants élus des personnels votent. L'unanimité des oppositions (vote contre) oblige l'administration à consulter de nouveau le CT avec un projet modifié ou non, avec nouvelle convocation.

1. **Projet d'Ordonnance d'harmonisation des dispositions de police administrative et police judiciaire du code de l'environnement.** Nous estimons que ce texte représente un progrès et son examen au CTPM de juillet dernier avait permis d'intégrer un certain nombre d'amendements. Un projet de décret devra lister l'ensemble des catégories d'agents pour les commissionnements concernés selon la notion d'inspecteurs de l'environnement pour deux grandes catégories « Eau et Nature » ou « ICPE » mentionnés à l'Ordonnance suite à l'avis du Conseil d'Etat. Vote sur le texte : Pour : CGT-FSU, CFDT, UNSA. Abstention : FO.
2. **Projet de décret de transfert** de partie de service à un syndicat de collectivités locales pour le **transfert du domaine fluvial non navigable de la Vire et du Canal de la Vire-Taute.** Ce transfert a certes un impact limité (1,82 ETP de la DDTM de la Manche, se traduisant par la mise à disposition d'1 agent d'exploitation et d'une compensation financière pour le surplus). Mais ont voté contre : CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.
3. **Projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.** Il s'agit de la transposition du paquet de mesures communautaires Erika III. Lors de l'examen en CTPM du 26 mai dernier, nous avons fait valoir une série d'amendements sur le texte. Certains avaient été adoptés, mais pas ceux contestant le choix de privatiser l'inspection des navires de jauge supérieure à 500 en confiant

l'inspection aux sociétés privées de classification. Nous refusons ce choix dicté par aucune disposition communautaire, mais bien par celui d'économiser des effectifs en n'organisant pas les recrutements nécessaires pour doter les centres de sécurité des navires (CSN des DIRM). C'est un choix idéologique qui expose en outre à des conflits d'intérêts, les armateurs n'étant pas sans rapport avec les sociétés de classification... C'est précisément l'une des suites d'Erika ! Vote sur le texte : Contre CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.

4. **Projet de décret relatif au conseil de santé du régime de sécurité sociale des marins et des gens de mer.** Comme lors du premier examen de ce texte, nous dénonçons une rédaction excluant du nouveau conseil toute représentation des marins. L'argument de confidentialité ne tient pas et il n'est pas admissible qu'aucun représentant des professions du secteur maritime ne soit prévu à ce conseil. En réponse, le secrétaire général s'engage à faire valoir cet argument au cabinet. Vote sur le texte : Contre CGT-FSU, FO, CFDT. Abstention : UNSA.

Un commentaire s'impose sur ces trois derniers votes : la principale évolution du rôle des syndicats est la possibilité de bloquer l'adoption d'un texte par un refus unanime des représentants du personnel. Pour le réexamen de textes déjà passés au CTPM, on aurait pu s'attendre à la simple reconduction d'unanimités défavorables. **Mais, après s'être réjouie du « déclin des organisations incantatoires », l'UNSA a choisi de s'abstenir sur des propositions qu'elle avait rejeté naguère,** évitant le blocage et laissant dont la possibilité à l'administration de passer outre l'avis des quatre autres organisations présentes. **Les personnels doivent le savoir !**

2° **Projet d'arrêté portant création du service à compétence nationale « Centre ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRH) ».**

Le projet de texte formalise le SCN CMVRH qui comprendra un effectif de 359,1 ETP. Le service résulte du rapprochement déjà réalisé des dix centres interrégionaux de formation interprofessionnelle (CIFP) et des dix cellules de gestion unifiée et partagée des ressources humaines (GUEPARH) et de leur fusion avec le CEDIP (centre d'évaluation et de documentation et d'innovation pédagogique). Nous rappelons notre attachement à la formation et la dégradation en ce domaine pour la réalisation effective des formations pour tous les personnels en raison des réductions de moyens et de la surcharge de travail.

En réponse aux demandes et questions posées, les points suivants sont précisés : le régime indemnitaire des agents du SCN sera celui d'administration centrale, les coefficients géographiques d'ISS des agents des corps techniques étant de 1,10 dans toutes les implantations du SCN. Le CT du secrétariat général devra donner son avis sur ce texte le 12 décembre prochain. Aucune mobilité géographique n'interviendra, le cas de 2 agents à Lille vis-à-vis du siège du CVRH d'Arras ne semblant pas réglés. Les implantations du SCN disposeront de CT de proximité.

Vote sur le texte : Pour : CGT-FSU, FO. Contre : UNSA. Abstention : CFDT.

3° **Projet d'arrêté portant création du comité ministériel et de la mission ministérielle d'audit interne du MEDDTL**

Ce projet fait application d'un décret du 28 juin 2011 et d'une circulaire du premier ministre du 30 juin relatifs à l'audit interne en mettant en place au MEDDTL un comité restreint présidé par la ministre et une mission ministérielle au CGEDD (2 agents). Les activités actuelles d'audit menées par le Conseil général et les MIGT devront donc se conformer à ce format et préconisations, en utilisant les références et méthodes d'un comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne. L'audit porte ainsi sur le « contrôle du contrôle interne » en précisant les risques « d'irrégularité, d'inefficacité ou d'inefficience » des activités et des comptes des programmes.

Nous avons fait remarquer qu'aucun représentant des personnels n'était prévu au comité ministériel (contrairement à des formules antérieures...) et qu'il s'agissait d'une déclinaison très « formatée ». Nous avons demandé qu'une communication soit faite au CTM des travaux. En réponse, le secrétaire général s'est engagé à une présentation annuelle, le représentant du CGEDD assurant que tous les rapports du Conseil sont accessibles.

Vote sur le texte : Contre : CGT-FSU, FO. Pour : UNSA. Abstention : CFDT

4° Projet de stratégie ministérielle

Selon l'administration, le questionnaire envoyé aux agents en octobre aurait reçu un taux de retour de 25 % : l'exploitation des réponses est en cours. 9 réunions interrégionales se sont tenues et une dizaine de directions d'établissements publics ont livré des contributions. Le secrétaire général annonce que la ministre présentera sa position sur la stratégie ministérielle le 14 décembre prochain. Il indique que trois problématiques au moins devront être traitées. Périmètre ministériel (par exemple, sécurité routière, mer, énergie, aménagement du territoire) ; Positionnement vis-à-vis de l'inter ministérialité (valeur ajoutée du MEDDTL, limites de l'inter ministérialité) ; Les missions et leur évolution. Parmi les sujets incontournables : le maintien des compétences dans un contexte évolutif, l'expertise à valoriser, la transversalité avec le développement durable à faire fructifier.

Nous faisons remarquer que la consultation des personnels par questionnaire a ses limites et a ignoré ceux des établissements publics... Sur le projet de stratégie, une seule rencontre nationale avec chaque organisation syndicale. Nous réaffirmons plusieurs points incontournables. Les rapports missions/moyens qui doivent relever d'une évaluation permanente pour améliorer impérativement la situation. La stabilisation des structures et des coopérations entre toutes les directions, services et établissements, pour mettre un terme aux incertitudes ou menaces permanentes, si déstabilisatrices. Les relations avec les collectivités territoriales, pour renouer des liens dans les territoires sur tous les sujets des politiques du MEDDTL au vu des effets de plus en plus dénoncés du triple mouvement RGPP, REATE - Réforme administration territoriale Etat, réforme des collectivités territoriales. Réduire la centralisation par « Bercy » au sens large de tous sujets, contredisant la dimension interministérielle affirmée du développement durable et bloquant toute avancée statutaire pour les personnels ou de gestion des compétences et des recrutements.

5° Evolutions statutaires des contractuels des EPA de l'Ecologie et des ATE et TE

Nous avons demandé ce point à l'ordre du jour. Depuis la transmission en octobre 2010 à la Fonction Publique et au Budget des projets de textes réalisant l'extension/actualisation du statut des contractuels des Agences de l'Eau aux contractuels de l'ONCFS, ONEMA et CELRL, aucune réunion ni information écrite de la DRH, en dépit de relances ! Depuis la manifestation nationale du 22 mars dernier et le relevé de décisions du cabinet sur les revendications des ATE et TE, même silence. A l'ONEMA, les contractuels ont fait grève à 95 % le 18 novembre et empêché la tenue du conseil d'administration. Il faut des réponses !

Le secrétaire général et la DRH indiquent que deux réunions interministérielles depuis ce mois de juillet n'ont pas permis de lever le refus de Bercy (Fonction Publique et Budget) qui conteste les indices terminaux des catégories B du projet de statut de contractuels, et refuse toute amélioration de carrières des ATE et TE sans fusion préalable du corps des TE avec un autre corps de catégorie B technique. Une nouvelle réunion interministérielle interviendra « dans les prochains jours » et pourrait déboucher sur une décision. On pourrait s'orienter vers l'extension du statut des contractuels Agences de l'eau aux catégories A de l'ONCFS, l'ONEMA et le CELRL tandis que les catégories B et C se verraient proposer une titularisation dans le cadre de la résorption de la précarité. S'agissant des TE, l'accès au NES pourrait être conditionné à une fusion avec le corps des Techniciens de l'Agriculture...

Déclaration liminaire de la CGT
Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement- Environnement
et de la FSU-MEDDTL
Simon LERY

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chers camarades,

Si vous le permettez, nous allons vous lire une déclaration commune CGT-FSU.

Je prendrai tout d'abord la parole puis je la passerai à mon camarade de la FSU.

Cette première réunion du CTM se tient alors que le règlement intérieur type fonction publique n'est pas encore publié. Cela pose la question de la validité de ce CTM. De plus, le règlement intérieur du CCHSCT ne peut pas être porté à l'ordre du jour bloquant ainsi la désignation de ses membres et sa réunion. Pourtant nombre de sujets doivent y être abordés.

Monsieur le Ministre, les agents de votre ministère sont touchés dans leur vie au quotidien par les multiples plans de rigueur.

Pour répondre aux exigences des marchés et des agences de notation, le gouvernement prend des mesures régressives.

Toujours plus de sacrifices pour les salariés alors que dans le même temps les bonus continuent d'être distribués. Avec un montant de dividendes qui est passé de 3,2% du PIB à 8,5% de 1982 à 2007, nous sommes face à une injustice insupportable.

Un salarié sur deux gagne moins de 1 500 euros par mois, y compris dans votre ministère, mais aussi 8,2 millions de personnes vivaient avec moins de 954 euros par mois en 2009 dont nombre de retraités du ministère. Comment peut-on vivre avec moins de mille euros par mois ? Les revendications de la CGT sur l'augmentation des salaires et des pensions répondent aux exigences de justice sociale.

Dans le même temps nous tenons à vous rappeler que les suppressions d'effectifs ont des conséquences de plus en plus néfastes sur les personnels qui ne peuvent plus assurer correctement leurs missions de service public. Cette mesure phare de la RGPP aura permis sur 5 ans de 2007 à 2012, la suppression de 150 000 emplois de fonctionnaires, c'est plus que les gouvernements successifs en ont supprimé sur la période 1996-2006, soit 10 ans.

Cette machine à broyer les effectifs et la gestion zélée des ministères risquent de sérieusement alourdir le bilan.

Les conditions de travail dégradées et les méthodes de management employées pour faire accepter les réorganisations provoquent de plus en plus de dépressions et de suicides. Dans ces conditions, les déclarations récentes stigmatisant les fonctionnaires « d'être trop malades » sont intolérables. D'un côté vous générez des fragilités et des maladies professionnelles non reconnues liées notamment au stress, à la pénibilité du travail et au contact avec l'amiante et vous voulez faire payer la note aux victimes !

Malgré son recul sur l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les salariés du secteur privé, mais conditionné à d'autres mesures d'économies, le gouvernement veut imposer un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires.

Où est l'équité tant mis en avant par le gouvernement quand on sait que 75% des agents du secteur privé ne subissent aucun jour de carence et quand dans le même temps, les carences patronales (25 milliards d'euros de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes, ...) sont impunies !! Là il n'y a pas d'instauration de délai de carence dans le versement des dividendes et des bonus rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.

Nous demandons le retrait de cette mesure.

Les mesures d'austérité frappent durement les salariés et épargnent les plus riches. Des décisions contre l'intérêt des populations sont prises sans aucun processus démocratique. Alors qu'ils constituent un rempart contre les effets de la crise, les services publics et les systèmes de protection sociale sont pointés du doigt et mis à mal. Pour nous il y a d'autres solutions pour répartir les richesses.

En votant majoritairement pour la liste CGT-FSU le 20 octobre, les personnels du ministère ont exprimé avec force leur volonté de défendre et d'améliorer le service public qui est notre richesse. Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP)

Monsieur le ministre, les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés et notamment ceux du ministère. C'est bien là une question de choix politique.

Les récentes actions chez les OPA et à l'ONEMA montrent que les personnels savent se mobiliser afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Vous devez écouter le mécontentement des agents. Il en va de même sur le devenir des services des voies navigables et du réseau scientifique et technique.

Madame la ministre, s'était engagée à tenir 3 audiences avec les organisations syndicales représentatives d'ici la fin de l'année. Une seule a eu lieu et elle duré 25 minutes. Que comptez-vous faire ?

Par lettre du 6 juillet 2011, les membres du CCHS avaient sollicitée Madame la Ministre pour un entretien, ils attendent toujours une réponse.

Suite à la forte journée d'action et de mobilisation du 15 juin 2011 des contrôleurs des TPE contre une fusion de corps qui s'inscrit dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public, un engagement de suivi du conseiller social avait été pris. Là encore aucune suite...

Nous vous demandons de bien vouloir donner suite aux engagements pris.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à mon camarade.

Bien sûr, je n'enlèverai pas un mot à ce que vient de dire mon camarade de la CGT. La FSU retrouve enfin la possibilité de s'exprimer en comité technique ministériel; notre représentativité, déjà réelle dans tant de services et d'établissements, est de nouveau reconnue à ce niveau, et nous en souhaitons la traduction dans tous les dossiers y compris les travaux entamés sur la période précédente.

Une voix de plus n'est pas de trop, monsieur le ministre, pour vous dire à quel point les services sont exsangues. Derrière ce qui est sans doute pour vous un doux mot, la « mutualisation », les services supports sont les premiers sacrifiés, et les agents placés dans les structures mutualisées telles que les CPCM ont parfois le sentiment d'être abandonnés par leur administration d'origine.

Les dysfonctionnements sont de plus en plus patents, et c'en est une conséquence directe: que dire de l'organisation des élections du 20 octobre, de ce phénoménal cafouillage, qui a conduit des pans entiers de vos services ou établissements, des catégories entières d'agents à ne pas pouvoir s'exprimer ! Et cela malgré l'engagement des personnels des services concernés.

Que dire du fonctionnement de votre administration, quand une enquête RH ne reçoit qu'à peine la moitié de réponses des services, de ces services qui affichent n'avoir conduit qu'à peine plus de 50 % des entretiens

professionnels, qui sont pourtant la base de détermination des bonifications et des coefficients individuels de primes.

Parlons-en justement des primes: la mise en place de la PFR, pour bientôt toutes les catégories d'agents ou presque, traduit le cynisme de la gestion et du management actuels qui consiste à monter les agents les uns contre les autres.

Aujourd'hui, les services sont tendus vers la préoccupation de gestion des manques de crédits, et les fonctions RH, dialogue social... sont sacrifiées.

En matière de dialogue social, certes, pas de moyens, mais y a-t-il seulement une volonté ?

Le dossier de fusion des corps d'ingénieurs montre depuis le début la volonté d'avancer à marche forcée et de renforcer les logiques interministérielles au détriment des métiers : deux réunions n'ont permis aucun échange, les points de vue des syndicats n'étant pas écoutés.

Aujourd'hui, les syndicats sont convoqués les uns après les autres. Cela permettra-t-il de discuter de l'intérêt de cette réforme ?

De même pour l'éclatement des corps de la mer entre administratifs et techniques. De même pour le statut des contractuels d'établissements publics, pour lequel vous refusez de voir les solutions réelles qui sont proposés par les organisations syndicales. Le projet d'extension du statut des personnels des agences de l'eau a été envoyé à la fonction publique il y a 17 mois. Depuis aucune information officielle sur ce dossier qui suscite pourtant énormément d'attente, laissant place à toutes les rumeurs.

Car dans les établissements publics sous votre tutelle, la situation du dialogue social n'est pas meilleure, madame la ministre: nous avons évoqué les personnels de l'ONEMA, qui étaient en grève le 18 novembre mais le CA du Conservatoire du Littoral, par exemple, a prévu de finaliser dans une semaine les règles de gestion de ses contractuels, et le dossier n'a même pas encore été ne serait-ce qu'évoqué avec les OS.

La question maintenant, monsieur le ministre, est de savoir si ce ministère a un avenir: est-ce que, comme le suggère la lettre du premier ministre sur les audits internes, tout va être piloté en interministériel ? Après la création, localement, des DDI, la touche finale est-elle un grand interministériel, et finalement un Etat qui choisit de s'auto-dissoudre, ministère par ministère ?

Initialement, ce CTM devait être présidé par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement mais ne pouvant être présente, c'est Benoist Apparu secrétaire d'Etat au logement qui a présidé le CTM.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 6 décembre 2011

Aux Présidents des Groupes Parlementaires
- Assemblée nationale
- Sénat

Objet : Projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La Fédération nationale de l'Equipement et de l'Environnement CGT vous avait interpellé par notre lettre en date du 24 mars dernier. De même, par une lettre ouverte unitaire CGT, FO, CFDT du 6 avril, les organisations avaient interpellé Messieurs les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale sur la question du transfert de propriété des voies navigables à l'Etablissement public. (Lettres en pièces jointes à la présente).

Suite à ces interventions et aux mobilisations unitaires des personnels des services navigation du MEDDTL, un protocole d'accord signé le 24 juin 2011 (ci-joint) par les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a consacré des engagements fermes notamment : « *le domaine public fluvial n'est pas transféré en pleine propriété à l'Agence* ».

Le projet de loi a été adopté par le Sénat le 19 octobre dernier en première lecture.

Lors de l'audition le 15 novembre dernier par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, de Monsieur Thierry Mariani, ministre chargé des transports, sur le projet de loi relatif à Voies navigables de France, celui-ci en réponse à l'intervention du député Daniel Paul, a porté le principe : « *s'agissant de la propriété des voies, il n'existait pas vraiment de doute, Monsieur Paul, mais on peut se réjouir que le principe soit explicitement consacré* ».

La CGT vous alerte sur la remise en cause de cette orientation par un amendement adopté par la Commission transférant la propriété du domaine public fluvial à l'Agence. De surcroît, une telle évolution, indépendamment de la légitimité du Parlement, ne serait pas de nature à respecter les avancées obtenues à travers ce protocole d'accord. La CGT sollicite votre intervention pour ne pas laisser remettre en cause les dispositions de cet accord.

Nous vous alertons également, sur les intentions exprimées par certains parlementaires de chercher à revenir sur l'engagement de création d'un Etablissement public administratif, nouvelle entité juridique et administrative, permettant de consacrer l'ensemble des garanties statutaires et sociales des personnels de l'Etat et salariés affectés à cet établissement.

Cet engagement du protocole d'accord constitue une des bases essentielles des avancées.

La Fédération nationale de l'Equipeement et de l'Environnement CGT sollicite votre intervention pour que cette décision soit mise en œuvre par la Loi qui doit se décliner notamment par un décret en Conseil d'Etat relatif à la nature des emplois et leurs évolutions dans le cadre d'une relance de la voie d'eau.

De surcroit, la question des emplois exige des orientations claires pour lever tous les obstacles à la mise en œuvre des moyens de l'établissement notamment au regard de la RGPP qui nécessite une évaluation globale des moyens des politiques publiques. Cela suppose d'inverser la logique de réduction de 271 ETP (dont 84 dans le cadre du PLF 2012) recherchée à travers le contrat de performances Etat/VNF en cours de négociation.

Par ailleurs, nous vous alertons sur les obstacles actuels au recrutement d'agents dans les services de navigation du MEDDTL, en particulier les ouvriers d'Etat sur les fonctions de maintenance, au motif du blocage par le ministère du Budget au prétexte des transferts des Parcs et ateliers de l'Equipeement aux Conseils généraux dans la cadre de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009.

La CGT apprécie l'évolution du texte adopté par le Sénat dont certaines améliorations peuvent être notées notamment sur les missions qui ont été complétées : gestion équilibrée des ressources en eau, sécurité et entretien des ouvrages et digues, conservation du patrimoine, contribution au report modal.....pour la CGT, la relance de la voie d'eau répond des enjeux d'intérêt général, ce qui suppose une maîtrise publique de cette infrastructure de transport, de son organisation et de son financement.

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, de contribuer à nouveau à l'amélioration de ce texte en conformité avec les engagements du protocole d'accord que la CGT considère comme un élément décisif de la création de l'Agence nationale des voies navigables pour une véritable relance de la voie d'eau avec au cœur de cet enjeu la capacité du service public de la voie d'eau pour assurer les missions d'entretien, de maintenance, d'exploitation et d'ingénierie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la FNEE-CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi sur les voies navigables : Danger !

La CGT interpelle⁽¹⁾ à nouveau les parlementaires, députés et sénateurs, sur l'avenir des voies navigables en vue du prochain débat parlementaire, le 15 décembre en première lecture à l'Assemblée nationale :

- **Le domaine public fluvial ne doit pas être transféré à l'Agence voies navigables** comme l'ont décidé, en première lecture le 19 octobre 2011, les sénateurs. Le Gouvernement s'y est engagé fermement, au terme du protocole d'accord signé par les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement le 24 juin 2011. Cette décision a été réaffirmée Thierry Mariani, ministre chargé des transports, lors de l'audition, du 15 novembre dernier, par la Commission de l'Assemblée nationale. Pour la CGT, il n'est pas acceptable de voir mettre en cause ce principe au travers d'amendements de certains députés de gauche ou de droite. La CGT s'en remet à la sagesse du Parlement pour veiller à la conformité des dispositions du protocole d'accord du 24 juin 2011⁽²⁾.
- **La relance de la voie d'eau ne doit pas être suspendue à l'insuffisance des moyens** nécessaires pour le développement du service public de la voie d'eau, sa maîtrise publique, son organisation et son financement. La CGT appelle les parlementaires à la vigilance sur les moyens humains et à considérer que la diminution de 10% des effectifs d'ici 2013 ne garantit pas l'avenir de la voie d'eau qui remplit de multiples fonctions (transport, prévention des crues, sécurité et entretien des écluses, barrages et digues, hydro-électrique, ressource en eau et biodiversité,...). Pour la CGT, il faut rompre avec la logique dogmatique et comptable de la RGPP comme l'a exprimé le Conseil économique, sociale et environnemental dans son avis du 22 novembre 2011 en demandant la suspension de la RGPP.
- **La création d'un Etablissement public administratif**, nouvelle entité juridique et administrative, permettant de consacrer l'ensemble des garanties statutaires et sociales des personnels de l'Etat et salariés affectés à cet établissement. La CGT alerte, sur les intentions exprimées par certains parlementaires de gauche ou de droite de chercher à revenir sur cet engagement.

La CGT avec les personnels saura prendre ses responsabilités pour défendre les avancées obtenues et les faire respecter dans la Loi, en conformité aux engagements du protocole d'accord du 24 juin. Si le Gouvernement ne prenait pas les siennes et que si de nouvelles dispositions législatives ne respectaient pas les avancées obtenues au travers de ce protocole, et cela indépendamment de la légitimité du Parlement, la CGT avec les personnels engagera un nouveau rapport de force comme nous l'avons fait lors des négociations par des actions de blocage de la navigation et l'arrêt du transport fluvial. Nous attendons cela du Gouvernement et du Parlement notamment au regard des engagements du Grenelle de l'Environnement

Montreuil, le 8 décembre 2011

(1) <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3944>

(2) http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/protocole_accord_signe-2.pdf

Dossier complet sur la Réorganisation des voies navigables :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique559>



Compte-rendu de la Réunion au Cabinet MEDDTL du 02/12/11 sur l'évolution du RST

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

La CGT revendique des missions et des moyens avant un statut et ce constamment depuis le début des concertations avec le Cabinet !!

Cette réunion était prévue pour conclure le cycle des discussions avant le passage en phase de négociation. Le Cabinet nous a fait parvenir un document (projet de protocole d'accord) la veille de la réunion dans lequel le nouveau dispositif associait les 8 CETE et 3 STC (SETRA, CERTU, CETMEF). C'est sans surprise que l'on a découvert que le statut proposé est un Etablissement public administratif (EPA), dénommé Institut français des sciences et techniques du développement durable « IFSTDD ».

La CGT a dénoncé la pauvreté du contenu du projet de protocole (ci-joint) alors que le cabinet a réuni 8 fois les organisations syndicales : rien sur les missions , rien sur le financement et les moyens , rien sur les collectivités , rien sur les Laboratoires régionaux ...

La CGT a réclamé un temps suffisant pour concerter les personnels, à savoir jusqu'à fin janvier.

La CFDT a dénoncé un calendrier irréaliste. Elle a demandé une étude d'impact et des garanties, notamment sur le statut, le périmètre et les agents.

L'UNSA a constaté que le document reprenait principalement les objectifs de l'administration et a focalisé son propos liminaire sur les garanties de reconversion des personnels.

FO s'est piteusement vantée d'être la première organisation syndicale pour les services concernés suite aux élections du 20 octobre 2011 : Pour information, la CGT a remporté 32 sièges dans les 7 CETE (hors IdF), FO 18 et la CFDT 16.

Le directeur adjoint de cabinet admet que le projet de protocole doit être enrichi. C'est l'objet de la phase qui se déroulera au maximum jusqu'à mi-janvier. Suite à la réaction de FO sur le document, il indique que si aucun syndicat ne signe, il en prendra acte et que le cabinet jugera alors de la pertinence ou non de poursuivre. Sur le financement et les ETP il considère ne pas pouvoir prendre d'engagement et ne souhaite leurrer personne. D'une part il ne peut engager la future équipe suite aux élections de 2012 et d'autre part c'est *in fine* le Parlement qui décide.

La CGT persiste en demandant que les réunions où les organisations syndicales se sont exprimées ne soient pas jetées au feu et que le Cabinet ne fasse pas comme si elles ne s'étaient jamais passées. Elle propose que l'administration transcrive dans le protocole les revendications portées notamment sur les missions et les moyens. Elle souhaite que sur cette nouvelle base, un point d'étape soit fait début janvier, puis une réunion conclusive mi-janvier.

Le directeur adjoint de cabinet est d'accord sur la méthode (voir le calendrier ci-après).

Une organisation soulève à nouveau les problèmes des moyens alloués au NOST et des modalités de travail pour les collectivités territoriales qui lui paraissent inadaptées (?) difficile dans le cadre d'un Etablissement Public (EP). Une autre relève les redondances sur le champ des missions qui pourraient exister avec d'autres EP notamment l'IFSTTAR.

Concernant le nom choisi pour le nouvel ensemble et suite aux nombreuses interrogations des OS notamment par rapport aux confusions possibles avec un organisme de recherche, le directeur adjoint de cabinet convient qu'il n'est pas des plus heureux et demande à ses équipes de réfléchir à un nouveau nom.

Interrogé sur le périmètre de l'EP et notamment sur la situation du CETU qui ne semblait pas toujours clairement figée, le directeur adjoint de cabinet a indiqué que le choix d'un NOST constitué des 8 CETE et des 3 autres STC avait été déjà acté (Ndlr : réunion du 25 oct), le CETU ayant une forte part d'activités régaliennes.

Le directeur adjoint de cabinet s'offusque que certains diabolisent les EP. Il rappelle qu'il existe plusieurs EP dans le ministère et que ceux-ci travaillent avec les collectivités, y compris dans un cadre concurrentiel. A ses yeux, la différence essentielle entre l'EP et le Service à Compétence National (SCN) réside dans l'accès à la gouvernance des collectivités (Ndlr : c'est un raccourci un peu rapide !). Il ajoute qu'il y a 2 réunions de programmées avec les collectivités sur ce sujet d'ici fin janvier.

La CGT conclut en rappelant qu'elle n'est pas naïve en ce qui concerne les moyens, puisque le cabinet a affirmé précédemment que la diminution de la subvention de l'EP, ne s'inscrirait pas pour celui-ci dans une recherche de fonds supplémentaires, mais se traduirait par une diminution des effectifs. C'est pourquoi, la CGT demande que l'administration définisse, même grossièrement, la part de subvention et la part de fonds propres de l'EP. Enfin, concernant les collectivités, la CGT demande au directeur adjoint de cabinet d'avoir le courage politique de définir la proportion de la part d'activité du futur EP qui sera réalisée pour le compte de l'Etat quel que soit le mode (régime « in house » ; champs concurrentiel ; partenariat ; ...). (Ndlr : la CGT n'est pas dupe, c'est un engagement politique que nous attendons, pas un blabla technocratique sur le régime in house).

Calendrier :

- 09 décembre 2011 : L'administration transmettra sa nouvelle version (enrichie) du projet de protocole d'accord.
- fin décembre – A l'occasion de réunions bilatérales les syndicats échangeront avec le directeur adjoint de cabinet de leurs propositions d'amendements sur le projet de protocole.
- 04 janvier 2012 – Réunion plénière : Le directeur adjoint de cabinet présentera une nouvelle version du projet de protocole amendé.
- 17 janvier 2012 – Réunion plénière conclusive sur protocole d'accord.

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ-LA

Nom : Prénom :
Service.....Adresse :.....
.....
..... Signature :

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
- tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr



Le 6 décembre 2011

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

La tournure inquiétante que prend le projet de fusion des corps d'ingénieurs du MEDDTL et du MAAPRAT, engagé depuis le début de l'année, nous conduit à solliciter **une entrevue avec vous** sur ce dossier spécifique.

Vos directions des ressources humaines, jusqu'à ce jour chargées du dossier, ne répondent en rien aux points fondamentaux suivants :

- la définition de la vocation actuelle et future des ingénieurs de l'Etat, et de leurs missions de service public,
- la nécessité d'une réflexion sur le périmètre, en adéquation avec les missions,
- l'exigence d'une revalorisation statutaire et indemnitaire,
- la nécessité d'une réflexion préalable sur la formation initiale et continue des ingénieurs avant toute décision sur les écoles.

Le dialogue sur l'orientation, les missions et le sens des ingénieurs de l'Etat doit être ouvert en urgence.

Les représentants des corps des IAE, ITGCE, ITM et ITPE
au sein des organisations syndicales
Solidaires, FSU, CGT, Cfdt, FO, UNSA, CFE-CGC

Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'écologie, du développement
durable, du transport et du logement
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de
la pêche, de la ruralité et de l'aménagement
du territoire
78, rue de Varenne
75007 Paris



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
Patrick GANDIL – Directeur général
50, rue Henry-Farman
75720 Paris Cedex 15

Montreuil, le 8 décembre 2011

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Directeur général,

Nous sollicitons une audience à une date que nous souhaiterions rapprochée concernant la mise en place d'une instance locale de concertation pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) à l'instar des autres maisons d'emplois du ministère.

Cette rencontre sera également l'occasion d'évoquer différents dossiers particuliers.

Nous vous rappelons que notre organisation a été reconnue comme représentative dans le corps des IPEF lors des dernières élections professionnelles.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE

Mail envoyé le 5 décembre 2011 à tous les services

De la part Mme Hélène EYSSARTIER, Directrice des Ressources Humaines du MEDDTL

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service,

Les dispositions du décret n°2011-774 du 28 juin 2011, modifiant le décret n°82-453 du 28 mai 1982, ont établi de nouvelles règles concernant la mise en place et la composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

1) Pour les services où les élections professionnelles se sont déroulées en 2010

En application de l'article 32 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011, les CHS mis en place en 2010 pourront continuer de fonctionner jusqu'au terme de leur mandat prévu en 2014 par la circulaire Fonction publique du 23 juillet 2010.

Le décret précité indique, en effet, que les comités d'hygiène et de sécurité créés en 2010 ou, dont le mandat a été établi sur la base des résultats des élections organisées en 2010, demeurent régis par les dispositions du titre IV du décret du 28 mai 1982 modifié, jusqu'au terme de leur mandat.

En conséquence, dans les services où les élections professionnelles se sont déroulées en 2010, la composition des CHS demeure inchangée en ce qui concerne le mandat des représentants du personnel.

Dans ce cas, les CHS peuvent dès à présent se réunir.

2) Pour les autres services

Après une première concertation au niveau national, la mise en place des CHSCT pourra intervenir dès la publication au Journal Officiel (JO) de l'arrêté du MEDDTL portant création des CHSCT au sein des services du ministère prévue en fin d'année.

Concernant le nombre de représentants du personnel, le décret du 28 juin 2011 indique une fourchette comprise entre 3 et 9 membres. Ce nombre de représentant sera fixé, après concertation, au niveau local.

Pour ces services, il convient d'attendre la publication au JO de l'arrêté du MEDDTL portant création des CHSCT, avant de réunir ce CHSCT.

Toutefois, en cas d'urgence, conformément aux dispositions de l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011, le comité technique est compétent et peut être réuni pour émettre un avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

* * * * *

A toutes fins utiles, vous trouverez en pièces jointes les textes précités.

Le bureau PSPP1 est à votre disposition pour tout complément d'information.

FLASH INFO

FORMATION SYNDICALE

Stage fédéral CGT «ACTION SOCIALE» Du 30 janvier au 03 février 2012 à La-Ville-du-Bois (91)

L'action sociale est un domaine transversal qui illustre bien la démarche de la CGT en tant qu'organisation syndicale fondée sur des valeurs d'équité et de solidarité.

Alors que les personnels subissent les restructurations de services et les attaques sur le pouvoir d'achat, le devenir de l'action sociale est incertain. Pourtant les enjeux notamment en terme d'aides sociales et de logement sont primordiaux pour des milliers d'agents et leurs proches.

L'action sociale doit être un enjeu revendicatif à part entière et doit prendre toute sa place dans la bataille revendicative au sein de nos composantes.

Le contexte actuel de réorganisation des services nécessite d'être bien informé des évolutions afin d'assurer son mandat d'élu-e dans de bonnes conditions pour faire avancer les revendications en matière d'action sociale.

Contenu du stage fédéral :

- ➔ Devenir de l'action sociale
- ➔ Action sociale interministérielle et ministérielle
- ➔ Fonctionnement du CCAS et des CLAS
- ➔ Politique revendicative

Adhérents concernés :

- ◆ les président-e-s de CLAS
- ◆ les président-e-s de commissions de CLAS
- ◆ les membres de CLAS



Dès maintenant, inscrivez-vous !

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèle ci-après) est à formuler auprès de la direction au moins un mois avant le début du stage.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sur la base des tarifs S.N.C.F 2ème classe sont pris en charge par la fédération.

Bulletin d'inscription
Stage fédéral «ACTION SOCIALE» du 30 janvier au 03 février 2012

Nom : Prénom :

Service:

Syndicat:

Président-e de CLAS Membre de CLAS Autre :

Adresse personnelle (pour la convocation) :

.....
.....

Code postal : Commune :

Tél : Portable:..... E-mail :

A retourner à la Fédération Nationale Equipement-Environnement
263, rue de Paris – case 543 – 93 515 Montreuil Cedex
Contact : Isabelle PERON (01-48-18-82-81)

Contact : Isabelle PERON
263, rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

MODELE DE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE

à,le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

A Madame ou Monsieur,

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter de mon service du.....au,
conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la formation syndicale CGT, organisme agréé pour dispenser cette formation.

Celle-ci aura lieu à La-Ville-du-Bois (91).

Je vous transmettrai un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Cette demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service
ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.**

**Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse
au plus tard 15 jours avant le début du stage.**



28 novembre 2011



Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2011 avec le Secrétaire Général du Gouvernement

Ou l'urgence d'en finir avec la RGPP !

Cette réunion fait suite aux deux journées d'étude des 12 et 13 septembre qui avaient été consacrées aux missions et aux emplois des DDI.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a fait connaître les conclusions qu'il en tirait. Celles-ci sont reprises dans une circulaire Premier ministre. Il est significatif que cette circulaire déjà signée n'est pas été communiquée aux représentants des organisations du CTP central des DDI.

Pour le Secrétaire général, la réforme des services déconcentrés a été "une réforme inévitable si on veut une forme d'équilibre entre les acquis de la décentralisation et la présence de l'Etat au plus près de citoyens". "Il n'y aura pas de marche arrière. La réforme doit réussir".

Pourtant le même jour, le Conseil Economique Social et Environnemental adoptait un rapport demandant la mise en œuvre d'un moratoire de la RGPP compte-tenu de son impact sur la vie des territoires.

Le Secrétaire a exposé la position validée politiquement au niveau du Premier ministre portant sur la question des effectifs et des missions.

→ Sur les effectifs :

- Un "volet méthode": Le SGG en lien avec les ministères est chargé d'assurer le suivi de l'évolution des effectifs (administration centrale, directions régionales, directions départementales interministérielles) depuis la création des DDI en 2010. Ceci dit le périmètre de ces mesures ne s'appliquera qu'aux circulaires ministérielles et/ou directionnelles. Ainsi, interpellée par la CGT sur la question de la mise en œuvre par la DGCCRF de nouvelles missions (loi sur la protection des consommateurs, contrôles « écologie » découlant d'une directive européenne). Le SGG n'a apporté aucune réponse.

- Un "volet sur le fond": à ce titre, les évolutions des effectifs des DDI ne doivent pas être moins favorables que les effectifs des directions régionales.

→ Sur les missions :

2 objectifs :

- "stabiliser" pendant une période donnée l'évolution substantielle des missions en plus ou en moins pour donner la capacité aux DDI de se stabiliser et d'acquérir une cohérence. Dans le cas d'éventuelles évolutions, le SGG doit être averti avant avec une étude d'impact.

- "hiérarchiser": chaque année, les ministres dressent une liste des actions prioritaires qui sont adressées aux préfets de région. Ceux-ci déclineront ces priorités à l'attention des préfets de départements, après avis des chefs de services déconcentrés et en lien avec le projet d'action stratégique de l'Etat dans la région (PASER).

Quelques éléments du débat :

La CGT a rappelé sa demande d'un dialogue social sur le fond, avec les personnels mais aussi les usagers, dont l'avis devrait pouvoir être entendu au sein des commissions des services publics.

Concernant la problématique adéquation/mission, nous avons demandé la fin des suppressions d'emploi. Nous avons notamment rappelé les conclusions des journées des 12 et 13 septembre qui portaient sur la nécessité d'une nouvelle approche du plan de suppression de 700 emplois au ministère de l'Ecologie avec l'abandon de missions liées au droit des sols (permis de construire) alors que les conditions de transfert de celles-ci aux intercommunalités sont loin d'être assurées. Par ailleurs la réforme de l'urbanisme institue impose de nouvelles charges pour les services de l'Etat avec la création d'une nouvelle taxe.

Il avait également été convenu du principe d'une réunion avec le ministère de l'Ecologie concernant le temps de travail des personnels des affaires maritimes.

En outre, un état des lieux des emplois devait être établi pour les DDI et Directions régionales. Une réunion devait également être convoquée sur le dossier de la mutualisation.

Sur ces différents points, force est de constater qu'aucune réponse satisfaisante n'est apportée.

Le représentant du ministère de l'Ecologie, manifestement sur une autre longueur d'onde que le SGG, annonce une nouvelle réunion sur le plan de suppression d'emplois dans le domaine du droit des sols. Le SGG a demandé à être présent à cette réunion.

Il propose, pour la énième fois depuis le printemps, une réunion sur la situation des personnels des Affaires maritimes...

Au passage, le représentant du ministère de l'Ecologie déclare que le ministère n'applique pas la loi mobilité....

Pour les processus de mutualisation, pas de réponse.

Toutes les organisations syndicales ont demandé un arrêt des restructurations incessantes. La mutualisation ne doit pas être le prétexte d'autres transferts comme ceux intervenus avec le SIDSIC.

Le bon fonctionnement des DDI nécessite le maintien de fonctions support (secrétariat général notamment) car les problèmes de suivi de la gestion des personnels s'aggravent avec notamment la souffrance au travail et le développement des risques psycho-sociaux.

La CGT a fait état du contexte socio-économique qui pousse certains usagers (populations fragiles, agriculteurs surendettés...) à commettre des agressions verbales voire physiques de plus en plus fréquentes sur les agents des DDI. Elle demande que des mesures soient prises pour prévenir ces agressions et pour accompagner les personnels qui en sont victimes, avec notamment la signature de conventions avec des psychologues du travail dans les DDI.

Enfin, la CGT a mis en garde contre les vellétés de certains ministères, grands « consommateurs » de personnels vacataires avec des contrats de longue durée comme le ministère de l'alimentation et de l'agriculture, de ne pas renouveler ces contrats à quelques mois de la publication d'une loi (certes très imparfaite et encore très amendable) visant à résorber la précarité dans la fonction publique en prévoyant la CDisation et la titularisation sous conditions de certains contractuels ou non-contractuels.

A noter l'intervention de la DRH des ministères sociaux qui a développé le besoin de définir un effectif socle pour assurer les missions. Ainsi, chaque département a été doté d'un inspecteur Jeunesse et sports. Elle insiste également sur la nécessité (et la difficulté) de maintenir les compétences variées nécessaires au service public. Elle cite le corps des ingénieurs du génie sanitaire (250 agents) qui développe une compétence pointue dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

A noter que l'UNSA demande la suppression des DDCSPP qui cumule des missions ayant peu de lien les unes avec les autres.

Au final, les suppressions d'emplois qui vont se poursuivre dans les DDI continueront d'avoir un impact sur le noyau dur des missions.

Le discours du SGG, même accompagné d'une circulaire du Premier ministre, au delà d'un effet soporifique à combattre, n'est pas crédible. Les plans de suppressions d'emplois demeurent. Les moyens d'assurer les missions ne sont pas mis à disposition tant des DDI que des DR et au final la circulaire « 1^{er} ministre » n'a pas d'autre but que d'éviter que des conflits entre DDI et DR ne dégénèrent. En aucun cas, cela n'améliorera le service rendu aux usagers.

Dans un contexte où le parlement est en train d'adopter la 2^{ème} vague du plan de rigueur qui se traduit très clairement par des diminutions drastiques de moyens en effectifs et en crédits dans toute la Fonction Publique de l'Etat, cette annonce du SGG et cette instruction du 1^{er} ministre de veiller à ce que « les moyens alloués au soutien des DDI obéissent à des règles transparentes et équitables », semblent répondre davantage à des préoccupations pré-électorales, sans garantie aucune sur le niveau des moyens et le contenu des missions des DDI.

En clair, au-delà des grandes déclarations d'intervention du SGG, l'année 2012 s'annonce comme une nouvelle année de réduction brutale des effectifs des DDI et des DR avec ses conséquences sur les missions.

Plus que jamais, l'urgence est d'en finir avec la RGPP.

Cela passe par la mobilisation des personnels et des usagers avec en particulier les rendez-vous d'actions des 30 novembre et 13 décembre.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

COMMUNIQUÉ

LA CGT PLUS FORTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

Le ministère de la Fonction publique vient de publier les résultats définitifs des consultations électorales des agents de la Fonction publique de l'Etat, avec la prise en compte des scrutins du 22 novembre à la Justice et à France Télécom.

Avec, pour la mesure de représentativité au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, un score de 15,82 % la CGT améliore de 0,63 point son audience. A périmètre constant (de nouveaux secteurs, comme l'Enseignement privé, ont été cette fois-ci pris en compte), la progression de la CGT est de plus d'un point. Notre organisation syndicale conforte ses 3 sièges dans cette instance et manque de 33 voix d'en obtenir un 4^{ème}.

Malgré les conditions déplorables d'organisation du scrutin dans certains secteurs, la participation, supérieure à 50 % des inscrits, marque l'attachement des agents publics à la démocratie sociale.

La CGT remercie celles et ceux qui lui ont apporté leur suffrage. Elle trouve dans ces résultats, un encouragement à poursuivre et renforcer son action au service de l'amélioration du service public et des conditions de vie et de travail des agents à rebours des politiques actuellement menées. A l'évidence, ces politiques viennent, par ce vote, d'être clairement et une nouvelle fois désavouées par les agents de la Fonction publique.

L'UGFF-CGT continuera, avec une détermination encore accrue, à construire l'intervention la plus large des personnels pour que d'autres choix soient mis en œuvre.

Elle appelle d'ores et déjà à participer massivement aux initiatives du 13 décembre.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2011



Représentativité dans la fonction publique La Cgt renforce sa 1ère place en progressant de 2 %

À l'issue de l'ensemble du processus électoral qui vient d'avoir lieu dans la fonction publique, la carte syndicale dans les trois versants de la fonction publique est aujourd'hui clairement établie.

La progression globale de la CGT dans la fonction publique de l'Etat avec 15,82 % des voix, soit +0,6 %, et dans la fonction publique hospitalière avec 33,38 %, soit +1,9 % viennent conforter les résultats de la CGT dans la fonction publique territoriale en 2008, qui avaient également marqué un progrès de la CGT (32,89 % soit +1,8 %).

La CGT recueille plus de 650 000 voix, soit 25,43 % des voix exprimées auprès des 5 millions d'agents publics concernés.

Deux constats s'imposent :

- La CGT est la première organisation syndicale dans la fonction publique et cela avec une avance importante sur les autres organisations syndicales.
- La CGT connaît une progression globale de 1,94 %.

Le ministre de la Fonction publique entendait faire de ce scrutin la démonstration de l'adhésion des agents publics à sa politique. En faisant progresser les listes CGT dans la quasi-totalité des ministères, en la plaçant largement en tête sur l'ensemble de la fonction publique, démonstration est faite que ce n'est pas le cas.

La CGT voit dans ces résultats un encouragement à poursuivre sa démarche de rassemblement, un encouragement à mettre en œuvre un syndicalisme de proximité qui propose et qui agit avec détermination pour répondre aux exigences sociales agents publics. Les agents non-titulaires de la fonction publique étaient amenés à voter à l'occasion de ces élections.

Les résultats de la CGT témoignent d'une large approbation de son action pour s'attaquer à la précarité de leur situation.

Les résultats de la CGT dans la fonction publique valident la démarche de la CGT qui a fait de la démocratie sociale, de l'expression des salariés et de leur intervention un axe central de sa pratique.

C'est aussi un point d'appui pour la reconquête du service public et sa nécessaire modernisation, pour répondre aux besoins du pays et de sa population.

La CGT tient à exprimer son mécontentement quant aux conditions d'organisation qui ont empêché une participation satisfaisante des salariés. La baisse de participation dans plusieurs ministères résulte bien de l'incurie des pouvoirs publics à organiser cette consultation. Cette situation ne doit plus se reproduire à l'avenir.

Fort de ce résultat, la CGT appelle l'ensemble des agents publics à s'inscrire dans la campagne de reconquête des services publics qu'elle a engagée, à rejoindre la CGT et à s'inscrire en nombre dans les rassemblements du 13 décembre prochain contre les plans d'austérité et pour des solutions alternatives.

Montreuil, le 29 novembre 2011



Non titulaires

Compte-rendu de l'audition pour la commission des lois (Sénat) par Madame Catherine TASCA, rapporteur sur le projet de loi dit de titularisation. Lundi 21 novembre 2011

Présents pour la CGT : Françoise GENG (FD Santé et Action Sociale), Sylvie GUINAND (FD Services Publics), Gilles OBERRIEDER (UGFF)

Tour de table des organisations syndicales présentes : CGT, FSU, UNSA, SUD-SOLIDAIRES, FO, CGC, CFTC.

Le tour de table a mis en avant :

1) les éléments dans le projet de loi qui ne correspondent pas à l'accord signé le 31 mars 2011

Exclusion du plan des agents sur emplois occasionnels, temporaires ou de vacation

CGT : le gouvernement a déposé un amendement pour l'Etat, qui reprend un peu mieux les accords du protocole en réintégrant dans le dispositif les emplois saisonniers et occasionnels « abusifs » mais les conditions pour être titularisés sont moins favorables que pour être CDIés.

Par ailleurs, à la Territoriale et à l'Hospitalière l'attente, est grande d'amendements au projet de loi allant dans le sens du protocole en réintégrant dans le texte de loi ces emplois saisonniers, occasionnels ou vacataires, pour permettre aux agents recrutés sur ces postes de bénéficier du dispositif dès lors qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté. Lors des négociations, la notion acquise était bien celle de la durée d'emploi et non la source juridique du recrutement.

Commissions d'évaluation pour la Territoriale (à la place de jury de recrutements)

CGT : il doit y avoir, comme pour l'Etat, une commission, pour nous elle doit être issue du CTP (local ou départemental) pour statuer sur les cadres d'emplois à ouvrir, les filières concernées, le nombre d'emplois prévisionnels sur 4 ans, le nombre prévisionnel d'agents concernés.

Par ailleurs pour l'organisation des recrutements (vérification sous forme d'exams professionnalisés, des titres nécessaires le cas échéant (ex : assistante sociale, éducateur, infirmière..), des acquis de l'expérience, de l'adéquation entre le poste occupé et le grade d'intégration.....), il doit y avoir l'organisation de jurys par les Centres de gestion (CDG).

Difficultés d'application du protocole (états des lieux majoritairement non mis en œuvre, dégraissages, peu de dialogue avec les organisations syndicales...)

CGT : plus on attend que la loi paraisse sans faire appliquer le protocole et plus on a de risques de dégraissages. La circulaire de juillet n'a que peu d'effets sur les employeurs.

Manque de portabilité des droits, mobilités inter fonction publique négligées.

Intégration possible dans la catégorie inférieure au grade occupé, en fonction du temps effectué sur chaque grade, quand un agent non titulaire a cumulé plusieurs fonctions.

CGT : rédaction inadmissible, d'autant qu'elle a déjà été rejetée par le Conseil d'Etat (proposition unanime des OS : intégration dans le grade correspondant à la qualification réellement exercée).

Problème des emplois dits sur budgets spécifiques (ressources propres des établissements publics, subventions...) : les employeurs usent de cet argument pour exclure du dispositif (dans les 3 versants) des milliers d'agents.

CGT : Or le protocole précise parfaitement que les agents auront accès au dispositif, quel que soit le support budgétaire du poste sur lequel ils ont été recrutés, avec transformations de crédits permettant les créations de postes correspondants. La question de fond est comment ces transformations de crédits seront abordées le PLF.

DOM TOM : la commission spécifique créée dans le cadre du suivi du protocole n'a pas avancé.

CGT : il ne saurait s'agir de laisser de côté les agents ultra-marins sous prétexte qu'on veut étudier des contextes particuliers. L'application du protocole doit se faire partout dans les mêmes termes. Par ailleurs l'étude spécifique des situations dans les DOM TOM doit se faire avec les acteurs concernés (les représentants syndicaux ultra-marins doivent être présents dans le cadre du suivi du protocole) et déboucher sur des améliorations générales et non sur des particularismes d'application réglementaires ou législatives.

2) **Les « cavaliers législatifs » devraient faire l'objet d'une loi à part** au vu de l'importance des enjeux et des contenus à élaborer. Ce sont des sujets à part entières :

- Egalité Femmes/Hommes : l'article introduit dans la loi est très insatisfaisant car ce n'est qu'un appendice de l'accord en question et la majeure partie de ce qui a été signé n'est pas repris (CGT).
- Dialogue social : idem

3) Intervention supplémentaire de l'intersyndicale (CGT/FSU présents) de l'enseignement supérieur, présente à la séance d'audition :

Avec le recul des échéances de parution de la loi, les dégraissages, particulièrement importants depuis quelques semaines, vont s'amplifier. Les amendements gouvernementaux pour le secteur de la Recherche changent les règles de la durée de 6 ans, favorisent la CDIisation au lieu de la titularisation et visent à exclure les services faits dans le cadre d'un doctorat, en étendant de plus cette disposition aux « ATER »(contrats temporaires).

La situation des vacataires pose également souci puisque pour la majorité il s'agit de fonctions permanentes.

Obstacle majeur de l'obligation d'être de nationalité française (de nombreux chercheurs ou enseignants sont anglais, américains, etc..). Les changements de statuts et d'employeurs sont très fréquents pour des mêmes fonctions :

La non transversalité entre ministères, établissements, et versants de la FP est très pénalisante. Huit universités ont voté un budget en déséquilibre et sont sous tutelle du rectorat : aucun plan de titularisation n'est mis en place et pas de créations de postes.

50 000 agents non titulaires sont concernés.